



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 104121

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la « légère hausse » de l'électricité prévue au courant de l'été 2011. Dans l'édition du 23 mars 2011, le quotidien *Les Échos* a révélé qu'EDF aurait demandé à l'État d'augmenter ses tarifs de 30 % sur cinq ans, demande qui intervient au moment de la négociation du contrat de service conclu entre l'État et EDF pour la période 2011-2015. Et bien qu'EDF prétende ne pas avoir soumis de demande formelle, le Gouvernement annonce une légère augmentation du prix de l'électricité pour le courant de l'été. Pourtant dans le cadre de la loi NOME, EDF va devoir vendre à ses concurrents une partie de l'électricité nucléaire et ce prix de vente doit être déterminé par le Gouvernement très prochainement. EDF milite pour un prix de 42 € le MWh, devant atteindre 46 € en 2015. Or la loi prévoit qu'à partir de 2015, la facture des particuliers doit converger vers ce tarif, alors qu'il est actuellement de 31 € le MWh. Il demande comment le Gouvernement entend veiller sur le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos industries dans de telles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104121

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3271

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)